

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15  
en exercice : 13  
Membres présents : 10  
Membres absents : 1  
Procurations : 2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 MARS 2025**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 20 mars 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 05 février 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité.**

**Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.**

**Membres présents :** MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - M. Damien GUENAIRE – Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

**Absents excusés :** M. Frédéric SCHERRER donne procuration à Gérard MICHEL  
M. Yannis BLAISE donne procuration à Philippe PIERRON

**Absent :** Mylène FAUL

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** Audrey FROEHLICH

**Type de scrutin:** ordinaire

**Délibération n° 2025D2603-03**

**Objet: Affectation du résultat de l'exercice 2024 Budget Eau**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

122 281,41 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

103 761,88 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 25 930.54 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 5 600.64 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 109 362.52 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publiée et transmise au Sous-Préfet, le 28 mars 2025.

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL



La secrétaire de séance,

Audrey FROEHLICH

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a flourish.